

PLANCHE 3.3

SUD EST COMMUNE

Echelle : 1/5000 ème
 Révisions / Modifications :
 Modification simplifiée 7 Août 2013
 Arrêté n° : 27 juin 2012
 Approuvé le : 20 février 2013
 Le Maire, M. DELVA


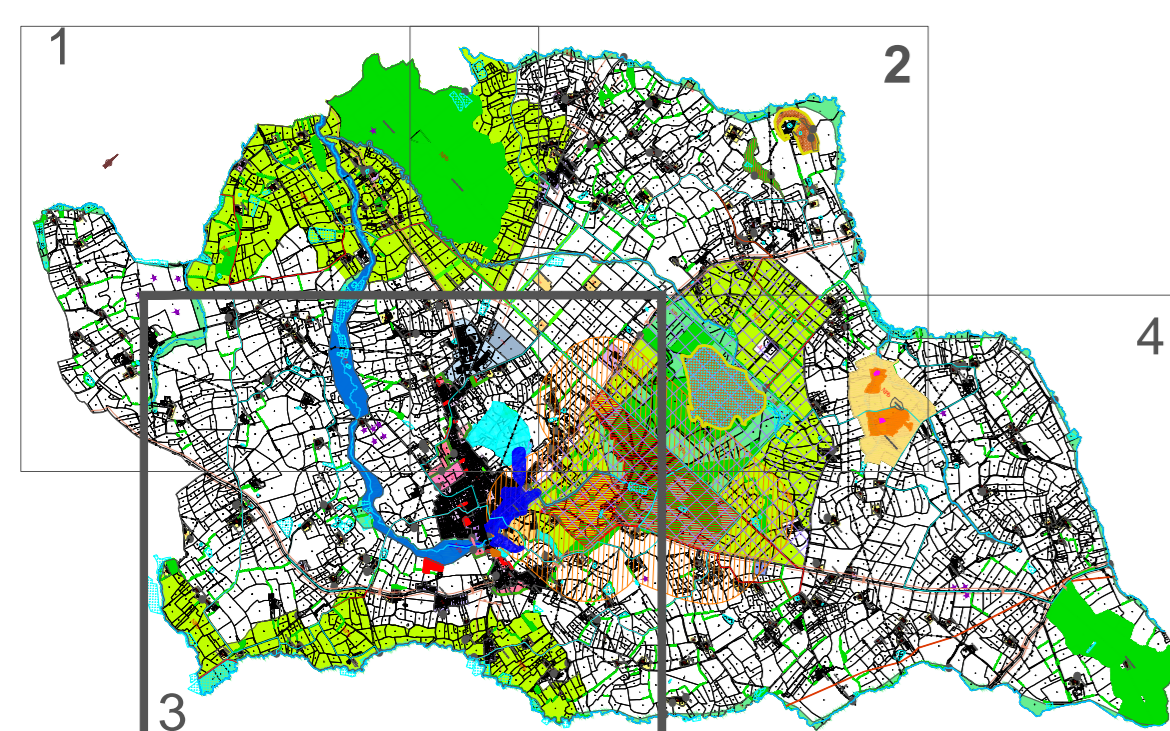


F. GIELANDI C. HAMELOT
 15 rue du général Ledot
 35370 Argenteuil du Plessis
 Tél. 02 99 96 79 98 Fax 02 23 55 02 25
 gielandihamelot@tiscali.com

LEGENDE

- Zonage et son identifiant
- Emplacement réservé et son numéro
- Protection du paysage, de l'environnement et du patrimoine :
 - Zone inondable
 - Inondation de juin 2008
 - Zone humide inventoriée au SAGE
 - Zone humide - recensements complémentaires
 - Espaces boisés classés au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme
 - Boisements à préserver au titre de l'article L 123.1 - 7 du Code de l'Urbanisme
- ZNIEFF
 - Monument historique
 - Servitude AC1 Protection des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913 modifiée)
 - Servitude AC2 Protection des sites et monuments naturels inscrits (loi du 2 mai 1930)
- Site archéologique et son identifiant (cf. annexes)
- Patrimoine recensé au titre de l'article L123-17° du code de l'Urbanisme
- Marge de recul
- Chemins de randonnées pédestre et équestre (PDIPR)
 - Sentiers pédestres départementaux (GR) et locaux ouverts
 - Sentiers pédestres départementaux (GR) et locaux fermés
 - Sentiers équestres départementaux (équibreizh) et locaux ouverts
 - Sentiers équestres départementaux (équibreizh) et locaux fermés
- SERVITUDE AS1 (Périmètres de protection des eaux potables) :
 - Périmètre de protection immédiate
 - Zone sensible
 - Zone complémentaire
- SERVITUDE I4 :
 Servitude I4 - Réseaux EDF - HTA
- SERVITUDE I3 :
 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz.

Même s'il ne figure pas au plan, Le droit de préemption urbain est instauré par délibération n°2013-033 du 11 Avril 2013 sur l'ensemble des zones UC ; UL ; UEa ; UEb ; 1AUEa ; 1AUEc ; 2AUEa ; 2AUEb ; 1AUA et 2AUA.



Liste des emplacements réservés

N° d'opération	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Création d'une voie de desserte pour la zone 2AU du Peu	454 m²	Commune
2	Création d'une voie de desserte pour la zone 2AU du Peu	140 m²	Commune
3	Création d'une voie de liaison entre la route de La Changeonnais et la rue de La Forge	491 m²	Commune
4	Extension de la station d'épuration	14 800 m²	Commune
5	Elargissement du chemin rural pour porter son emprise à 10 m	345 m²	Commune
6	Elargissement d'un chemin rural	420 m²	Commune
7	Extension d'un équipement public	3 143 m²	Commune
8	Création d'une voie et servitude de réseaux	1 625 m²	Commune
9	Aménagement d'un carrefour	1 070 m²	Commune
10	Elargissement de voie à carter	610 m²	Commune
11	Création d'un accès pour démantiver les terrains allés en deuxième frange de la route de Combourg	107 m²	Commune
12	Création d'un accès pour ne pas enclaver les terrains allés en arrière de l'espace urbanisé.	890 m²	Commune
13	Elargissement de la voie	352 m²	Commune